



étape 2
S'inscrire à une formation BAFA
<www.bafa-bafd.lecgs.org>



étape 1
Créer son dossier auprès de jeunesse & sport
<www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

étape 3
Formation générale
une session de formation générale prépare chaque stagiaire à l'encadrement et l'animation des **ACM (Accueil collectif de mineurs)**
Les principaux contenus abordés sont:

- la vie collective et quotidienne,
- la lutte contre les discriminations,
- l'importance du projet d'animation,
- les connaissances des besoins et des désirs des enfants/ jeunes d'aujourd'hui,
- la notion de rythme de vie
- la réglementation et responsabilité en **ACM**,
- l'activité et le jeu chez l'enfant

étape 4
Stage pratique
Il doit démarrer au plus tard 18 mois après la fin de la session générale, dans un accueil de loisirs ou séjours de vacances.
Durée d'au moins de 14 jours effectifs en deux parties au plus et doit se dérouler obligatoirement sur le territoire national français.

La durée minimale d'une période de stage est de 4 jours. Il peut se dérouler dans un centre de loisirs ou un séjour de vacances, ou encore dans un accueil de loisirs périscolaire dans la limite de 6 jours effectifs . (pour le périscolaire)

pour être déclarée valable, une journée effective de stage pratique comprend au minimum 6h. elle peut être scindée en demi journées d'au moins 3 heures min consécutives chacune; lorsque le stage pratique est effectué dans un accueil de loisirs périscolaires, pour être déclarées valables les demi journées comprennent au min 3h
Ce stage permet au stagiaire, accompagné par le directeur de l'accueil ou séjour, de vivre sa première expérience d'animation auprès d'enfants et de jeunes

étape 5
Approfondissement
Cette session d'approfondissement permet de prendre en compte les questionnements de chacun liés à son expérience pratique.
La session permet de découvrir, d'approfondir une technique et des contenus pédagogiques liés à un thème choisi pour le réinvestir auprès d'un public mineur

étape 7
Passage en jury BAFA
Une fois les 3 étapes de formation validées (Formation Générale, stage pratique et Approfondissement), le dossier du stagiaire passe devant un jury qui délibère au vu de l'ensemble des avis rendus par les directeurs de session et les directeur d'ACM. Ce n'est donc que suite à ce jury que le stagiaire obtiendra, ou non, son BAFA.

étape 6
Qualification
Cette session de qualification permet au stagiaire d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé (voile, canoë-kayak, & activités de loisirs motocyclistes et surveillant de baignade) .
Avec cette qualification, l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer cette activité en **ACM**.

← **30 mois maximum** →